GrandPalais
Rmn

GRAND PALAIS
Protocole d'accueil des nouveaux espaces publics

Registre public d'accessibilité
ERP 1ère catégorie



SOMMAIRE

Fiche de synthèse 3
Présentation du site et du projet 4
Fonctionnement du Grand Palais 4
Permis de construire et autorisation de travaux 4
Plan masse 5
Description fonctionnelle du Grand Palais 6
Niveaux du Grand Palais 6
Textes de loi de référence 7
Abords, stationnement et accès 8
Accueil, mobiliers et services 10
Circulations intérieures 13
Portes 16
Acoustique 17
Toilettes et fontaines 18
Sortie et évacuation 19
Signalétique 19
Liste des sujets dérogatoires ayant obtenu un avis favorable 21

Date de mise à jour du registre : 10 août 2026

Fiche de synthèse

Nom de l'établissement : Grand Palais

Adresse : 19 avenue Eisenhower, 75008, PARIS

Téléphone Accueil : 01 44 13 17 30

Téléphone PC Sécurité : 01 44 13 17 50

Email : contact.grandpalais@grandpalaisrmn.fr

SIRET : 692 041 585 00583

Le Grand Palais est accessible et adapté aux besoins de tous les visiteurs, dont les visiteurs en situation de handicap.

Espaces accessibles aux personnes utilisatrices de fauteuil roulant : depuis l'achèvement des travaux de restauration en 2025, tous les niveaux, toutes les galeries d'exposition et tous les services sont désormais physiquement accessibles.

Sujets dérogatoires à l'accessibilité : certains escaliers historiques n'ont pas pu être adaptés et font l'objet de dérogations. Ils sont doublés d'un ascenseur à proximité, et permettent au public un cheminement unifié.

Formation du personnel : le personnel au contact des visiteurs est formé aux besoins et à l'accompagnement de tous les profils de personnes en situation de handicap, en usage courant et en cas d'évacuation.

Horaires du monument : du mardi au dimanche de 9h30 à 20h, nocturne le vendredi jusqu'à 22h. Fermeture les 1er janvier, 1er mai et 14 juillet.

Consultation du registre d'accessibilité (dénommé protocole d'accueil) : sur le site internet et sur place à l'accueil du Grand Palais.

Présentation du site et du projet

Le Grand Palais, monument historique érigé pour l'Exposition universelle de 1900, a vécu au cours de son histoire des morcellements fragmentant ses espaces et ses circulations. En 2021, le monument a fermé ses portes pour être entièrement restauré. Cette campagne de travaux a porté sur les 3 parties composant le Grand Palais : le bâtiment antérieur (Nef et galeries attenantes), le bâtiment intermédiaire et le Palais de la Découverte. Une partie a ouvert à l'été 2024 à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, l'intégralité du monument a ouvert au public en juin 2025.

A l'occasion de cette fermeture, le projet culturel, artistique et scientifique de l'établissement a été repensé pour faire du Grand Palais un lieu novateur et unique. Les travaux ont permis la redécouverte du monument : la spatialité, les décors d'origine, les circulations traversantes. Le Grand Palais a également été remis aux normes et bénéficie de nouvelles installations techniques. Les conditions d'accueil et d'accessibilité ont été améliorées, pour tous les publics, en incluant à part entière les visiteurs présentant des difficultés sensorielles, intellectuelles ou physiques, ainsi que les publics du quatrième âge et les enfants. Cette attention portée aux publics plus fragiles et moins mobiles a permis de développer un plan d'accessibilité adapté à tous, qui se trouve détaillé dans ce document.

Fonctionnement du Grand Palais

En tant qu'établissement public et grand opérateur culturel, le **GrandPalaisRmn** s'engage à mettre son expertise et ses moyens au service de l'accessibilité du public, à savoir les visiteurs en situation de handicap physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif, avançant en âge. Sur l'ensemble du site, les objectifs généraux recherchés sont déclinés en deux principaux domaines :

- Guidage et circulation sur l'ensemble du Grand Palais depuis les différentes entrées (Nef, restaurant, expositions, groupes scolaires).
- Accessibilité et qualité d'usage des contenus des expositions, boutiques, espaces de restauration, évènements et services

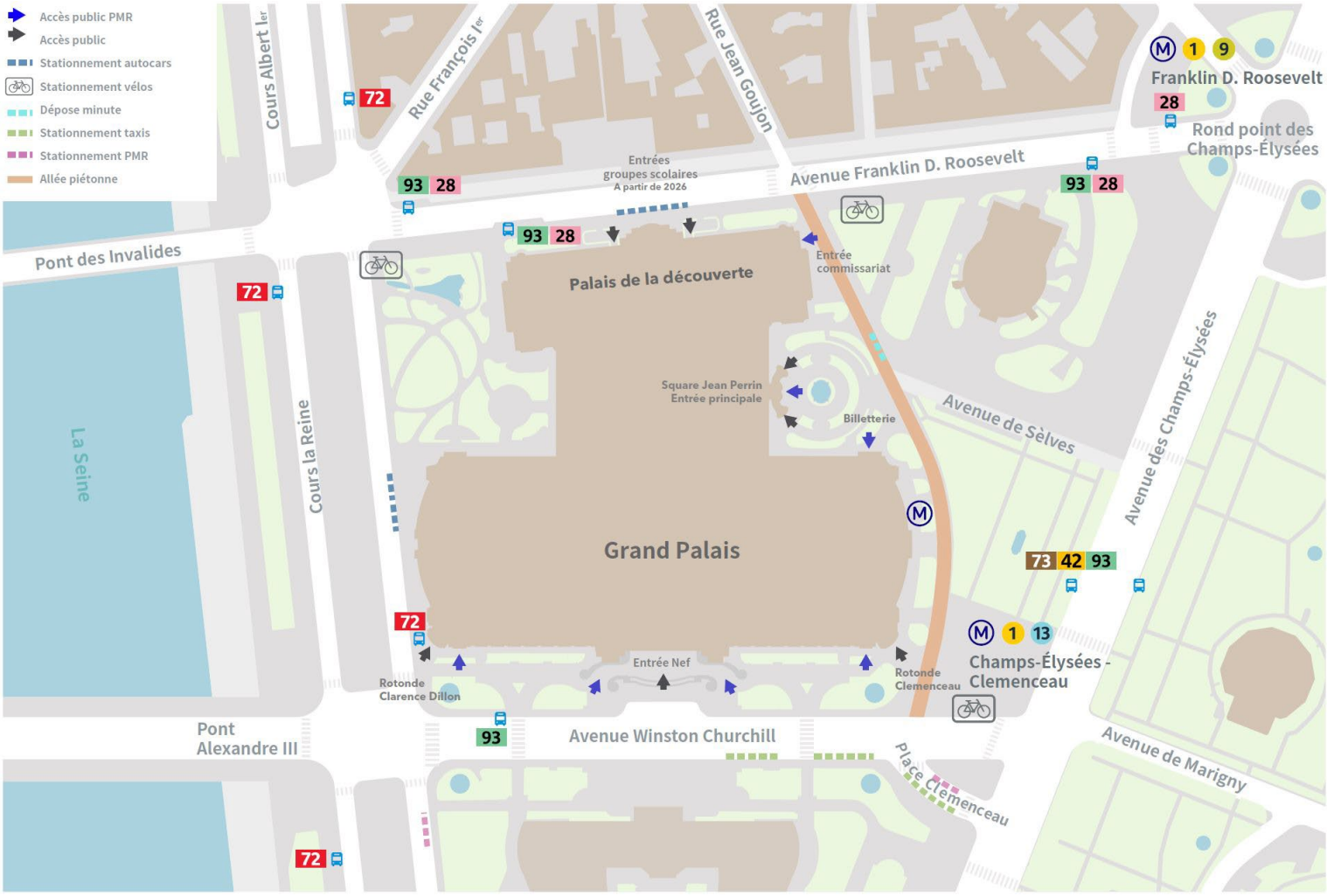
Ce protocole permet de donner des éléments d'informations à tout visiteur qui cherche à préparer sa visite, comprendre : d'où il arrive ? Comment il y arrive ? Où il va ? Et comment il peut éveiller ses sens au contact de ce lieu riche d'expériences physiques et sensorielles. L'ensemble de ces informations sont disponibles sur le site internet et consultables à l'accueil du Grand Palais, du mardi au dimanche, de 9h30 à 20h.

Permis de construire et autorisation de travaux

Dossiers d'autorisation de travaux :

- Dossier déposé le 18 décembre 2020, notification 22 février 2021
- Dossier déposé le 19 avril 2021, notification 01 juillet 2021
- Dossier déposé le 11 avril 2022, notification 22 juillet 2022
- Dossier déposé le 22 février 2023, notification 02 mai 2023
- Dossier déposé le 12 juillet 2023, notification 11 septembre 2023 - Avis favorable

Plan masse


Accès public PMR
Accès public
Stationnement autocars
Stationnement vélos
Dépose minute
Stationnement taxis
Stationnement PMR
Allée piétonne
Cours Albert 1er
Rue François 1er
Rue Jean Goujon
72
93 28
Entrées groupes scolaires A partir de 2026
Avenue Franklin D. Roosevelt
Franklin D. Roosevelt
1 9
28
Rond point des Champs-Élysées
Pont des Invalides
Palais de la découverte
Entrée commissariat
Square Jean Perrin Entrée principale
Billetterie
Avenue de Sèlves
Avenue des Champs-Élysées
La Seine
Cours la Reine
Grand Palais
73 42 93
Entrée Nef
Rotonde Clarence Dillon
Rotonde Clemenceau
Champs-Élysées - Clemenceau
1 13
Pont Alexandre III
Avenue Winston Churchill
Avenue de Marigny
Place Clemenceau

Description fonctionnelle du Grand Palais

Accueil : l'accueil principal des visiteurs est situé dans le hall au niveau 1, accessible par le Square Jean Perrin.

Accueil groupes scolaires : l'accueil des groupes scolaires s'effectue également par le Square Jean Perrin.

Vestiaires : un vaste espace de vestiaires, donnant accès aux sanitaires, est situé au niveau -1 sous la Place centrale.

Expositions : les espaces d'expositions, appelés Galeries 3, 4, 7, 8, Salon d'Honneur et Palais des enfants, sont accessibles depuis l'accueil.

Nef : la Nef conserve son accès indépendant depuis l'avenue W. Churchill

Espaces événementiels : les espaces événementiels sont accessibles depuis la rotonde Clarence Dillon et la rotonde Clemenceau.

Restaurants : le restaurant intérieur est situé au niveau 1,5 sur la mezzanine au-dessus du hall d'accueil. Le restaurant extérieur est accessible depuis les abords, par la rotonde Clemenceau.

Auditoriums : le grand et le petit auditorium sont situés aux niveaux 2 et 3, accessibles depuis le hall d'accueil. Le troisième auditorium, l'auditorium Alexandre III, est situé galerie courbe sud.

Ateliers de médiation : les ateliers de médiation sont situés au niveau 3, accessibles depuis le hall d'accueil par ascenseur et escalier.

Niveaux du Grand Palais

-1 : Palais des enfants, vestiaires, sanitaires, services, espaces groupes scolaires ;

RJ (rez-de-jardin) : accès de plain-pied au monument, sortie ;

0 : niveau principal de la Nef, Place centrale, Rotonde d'Antin ;

1 : hall d'accueil, Salon Seine, librairies-boutiques, premier niveau des galeries d'expositions et du Palais de la Découverte ;

1,5 : café-restaurant ;

2 : second niveau des galeries d'expositions et du Palais de la Découverte, Salon d'Honneur, grand auditorium ;

3 : petit auditorium, ateliers de médiation.

Textes de loi de référence

Loi du 11 février 2005 – Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Arrêté du 8 décembre 2014 – Pour les constructions existantes, fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public (NOR : ETLL1413935A – Version consolidée au 9 janvier 2015).

Loi du 28 Décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement – La loi précise que nous devons mettre en œuvre tous les aménagements et équipements nécessaires au maintien de la participation des séniors et grands séniors, dans la société et notamment aux activités touristiques et culturelles.

Loi du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n°2014-1090 du 26/09/14 - Celle-ci modifie le code du travail avec la création de l'article L. 4142-3-1 : « Dans les établissements recevant du public (ERP) dont la capacité d'accueil est supérieure à 200 personnes, l'employeur met en œuvre une **formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées à destination de tous les professionnels en contact avec les usagers** ».

Arrêté du 20 avril 2017 – Concernant le neuf et pour améliorer la qualité d'accès et d'usage des lieux, à la fois pour le mobilier, les muséographies, les scénographies des évènements et expositions temporaires. Les difficultés rencontrées feront prioritairement l'objet de :

- Solutions d'effet équivalent peuvent être mises en œuvre dès lors que celles-ci satisfont aux mêmes objectifs (article 1) ;
- Demandes de dérogations toujours accompagnées de solutions compensatrices, si cela s'avérait absolument nécessaire ;

Plan anti-canicule – Les grosses chaleurs impactant très lourdement les personnes en situation de handicap, le GrandPalaisRmn apportera les réponses nécessaires ;

Plan sureté – Avec un objectif d'installation de mobilier à usage mixte (anti-bélier, etc) et pour éviter que la perception des questions de sureté soient mal vécues par les personnes présentant des difficultés sensorielles ou mentales.

Abords, stationnement et accès

L'accès aux espaces publics du Grand Palais s'effectue par **le Square Jean Perrin, situé au 17 avenue Eisenhower**. L'avenue Eisenhower a été piétonnisée.
Des places de stationnement public réservées aux personnes en situation de handicap existent à proximité du site.

En voiture - Stationnement et dépose-minute :

- *Les accompagnateurs de personnes en situation de handicap, les taxis et les véhicules TPMR peuvent déposer directement les visiteurs **au dépose-minute du 17 avenue Eisenhower**, via un bouton d'appel relié au PC sécurité et sur présentation de la carte CMI-S ou CES.*
 Attention, il est interdit de rester stationner avenue Einsenhower.

- Des places de stationnement adaptées aux personnes en situation de handicap, se trouvent à proximité Place Clemenceau et Cours la Reine, côté Petit Palais.
- La place de stationnement accessible est matérialisée au sol et signalée par un panneau de signalétique.
- La place de stationnement accessible est d'une largeur minimale de 3,30 m et sans dévers important (≤ 2 %).
- Un arrêt de taxi est également disponible sur l'avenue Churchill.

En transport en commun :

- Métro : lignes 1 et 13 Champs Élysées Clemenceau ; lignes 1 et 9 Franklin D. Roosevelt
- Bus : lignes 28, 42, 52, 63, 72, 73, 80, 83 et 93
- RER : ligne C Invalides
- Velib : station avenue Franklin D. Roosevelt n°8029 ; station avenue Dutuit n°8001

Cheminements extérieurs vers la billetterie et le hall d'accueil :

- Les cheminements depuis ces stationnements jusqu'à l'entrée sont de largeur minimum de 1,20 m.
- Les cheminements sont sans obstacle (sol lisse, sans ressaut >2 cm) et de plain-pied.
- Depuis la sortie du métro, ligne 1, des bandes de guidage indiquent le trajet jusqu'à la billetterie puis jusqu'au comptoir d'accueil du hall principal.
- Les cheminements respectent les normes d'accessibilité (≤ 5 % sans palier, max. 10 % sur 0,50 m).
- Les gères-files présentent une largeur de 1,20 m minimum au droit des quarts de tour, et 90 en ligne droite.
- Une file d'attente plus rapide est dédiée aux personnes en situation de handicap, d'une largeur minimum de 85 cm.
- Dans le square, des assises et fontaines sont disponibles.

Agents d'accueil et de sécurité :

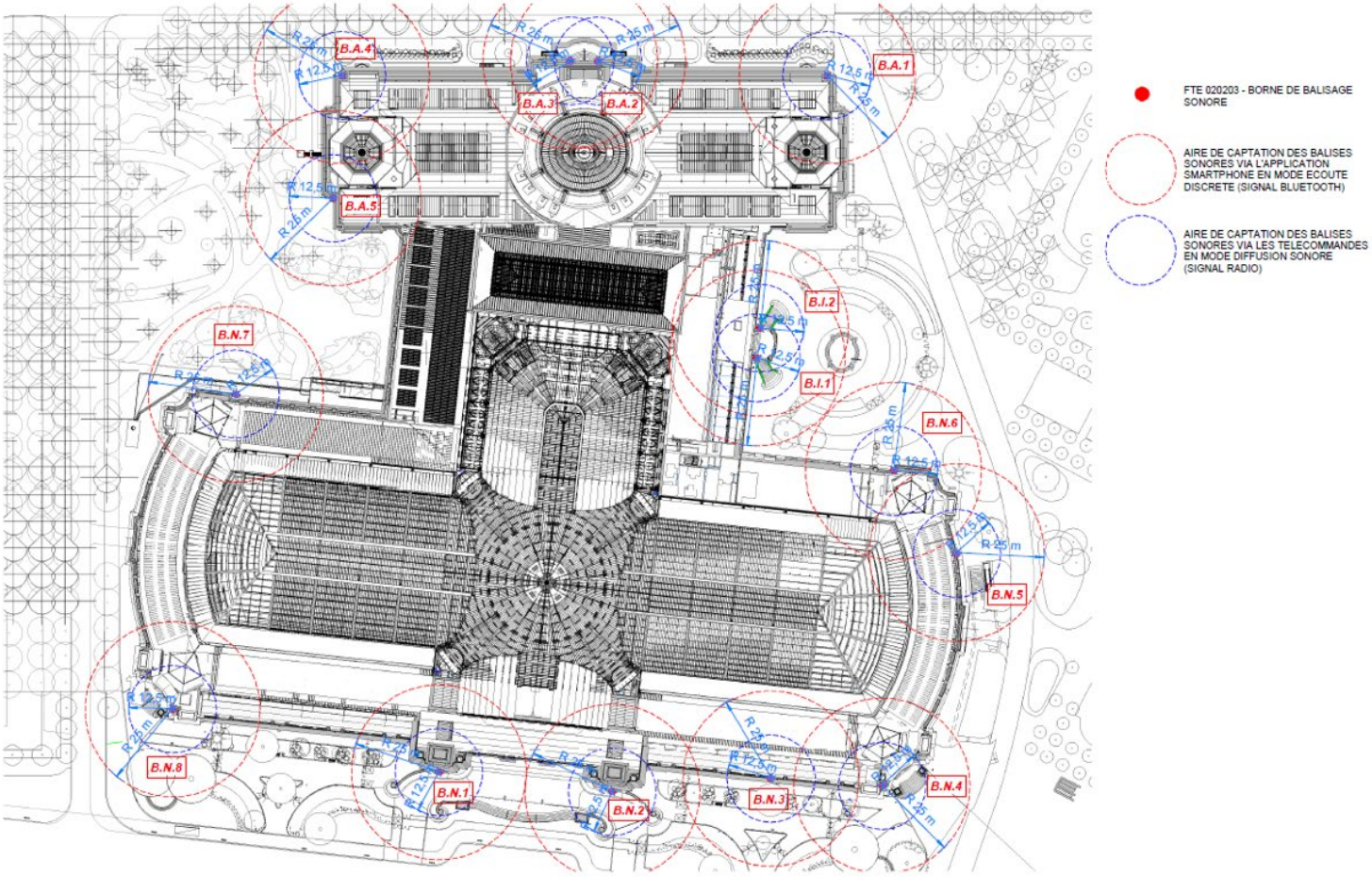
- Le premier contact humain se trouve en amont de la guérite de contrôle du square Jean Perrin
- L'agent est formé à l'accueil et l'accompagnement des visiteurs en situation de handicap physique, sensoriel et mental. Il se fait le relais de l'arrivée et des besoins des visiteurs auprès des agents situés à l'intérieur.
- Le contrôle Vigipirate s'effectue à l'entrée du square, les portiques présentent 85 cm de passage utile et un parcours parallèle avec contrôle manuel pour les visiteurs équipés de pacemaker ou d'implant cochléaire
-

Entrées : pour rejoindre le hall d'accueil du Grand Palais, le visiteur peut emprunter l'escalier historique du Square Jean Perrin ou l'un des 2 ascenseurs accessibles de plain-pied, situés sous le perron de cet escalier.

Dispositif sonore et podotactile :

- Une quinzaine de bornes sonores guident les visiteurs malvoyants et aveugles (équipés d'un boitier hertzien) sont installées autour du bâtiment et à chacune des entrées.
- Un fil d'Ariane podotactile installé par la Ville de Paris et poursuivi par le Grand Palais complète le dispositif jusqu'au Square Jean Perrin et la billetterie.

Plan d'implantation des 15 balises, avec leurs aires de captation.



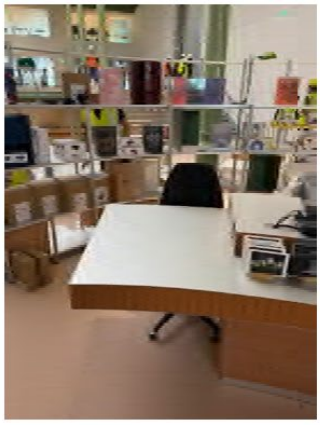
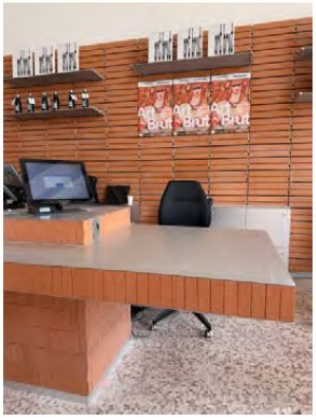
Accueil, mobiliers et services

Comptoirs :

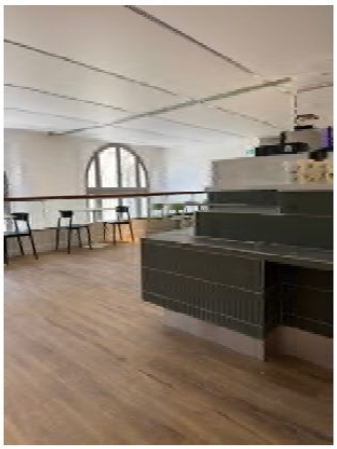
- Dans le hall, le visiteur trouve des comptoirs d'accueil et d'informations destinés aux individuels et aux groupes.
- Tous les comptoirs (billetterie, boutique, restauration) du Grand Palais sont adaptés à l'accueil de visiteurs assis et debout.
- Tous les comptoirs des espaces publics du Grand Palais sont équipés d'un système de boucle à induction (BIM) signalé par un pictogramme. Le système de boucle magnétique a été installé et testé par l'entreprise Maison Nouvelle Accessibilité.

Mobilier :

- Diverses d'assises aux formes et hauteurs variées sont installées (bancs, canapés, chaises) afin de répondre aux besoins du plus grand nombre, de l'enfant au senior.
- Les mobiliers des boutiques ainsi que les mobiliers de la cafétéria sont adaptés aux fauteuils roulants.





Agents :

- Des agents sont présents au sein des espaces, à l'entrée des galeries d'expositions, dans les boutiques, pouvant renseigner les visiteurs.
- Ce personnel est formé au contact et à l'accompagnement du public en situation de handicap, conformément à la réglementation.

Guidage et matériel en prêt :

- Un balisage podotactile mène aux comptoirs d'accueil, le relai est ensuite assuré par un fil d'Ariane sonore, disponible sur l'application Evelity.
- Des équipements sont disponibles pour accompagner la visite du public : fauteuils roulants (au niveau du square, sous l'escalier), cannes sièges (à l'entrée de chaque galerie d'expositions), porte-bébé, loupes et couvertures lestées (au -1, niveau des vestiaires)
- Les chiens guides d'aveugle et d'assistance sont autorisés dans l'enceinte du monument sur présentation de carte.

Vestiaires :

- Situés au niveau -1 des espaces publics, accessibles par escaliers et ascenseurs du Hall et de la Place centrale.
- Les casiers à clés sont répartis en 3 tailles, petits, moyens et grands.
- La signalétique se décline en une lettre et un numéro par casier (de A01 à N60)

Auditoriums et ateliers de médiation :

- Grand auditorium : gradin modulaire, 238 places dont 8 UFR.
- Petit auditorium : gradin fixe, 98 places dont 4 UFR.
- BIM : les auditoriums sont équipés de boucle magnétique, LSF possible et traducteur.
- Assises : bariatrique et places UFR minimum en cas de transformation de la salle en auditorium assis.
- Loge : la loge est accessible de plain-pied et son mobilier est adapté aux besoins des invités en situation de handicap.

Médiation : le Grand Palais propose des visites guidées adaptées du monument et des expositions.

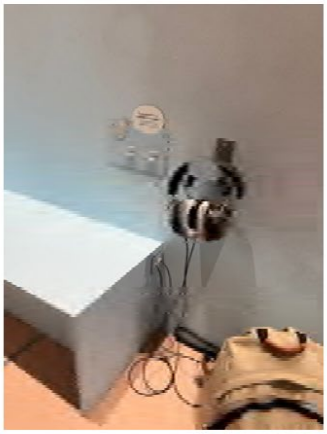
- Visite tactile : avec documents en relief, gros caractères ou braille, selon les expositions reproduction d'œuvres
- Visite en langue des signes françaises (LSF) : sur réservation avec des conférenciers sourd-signant
- Visite avec support FALC : disponible auprès des équipes de médiation
- Activités interactives et ludiques : jeux pédagogiques, ateliers créatifs, médiations sensorielles avec un médiateur dédié sur demande.
- Visite pour personnes malentendantes équipées de dispositif sonore compatible avec des BIM.

Exemple de dispositifs spécifiques présents sur les parcours d'exposition :











Circulations intérieures

Circulations horizontales :

- Les circulations présentent une largeur minimum de 1,40 m.
- Les revêtements de sol sont praticables et confortables au pied et à la roue de tous les visiteurs.
- Quelques courtes rampes, toujours à moins de 3 % sont présentes afin de rattraper les différences de niveaux entre certains planchers existants.
- L'inconvénient principal tient aux distances à parcourir au sein du monument, une signalétique adaptée et des assises sont mises en place pour permettre aux visiteurs de se reposer sur le parcours.
- Tout obstacle situé au-dessus de 2,20 m est traité de manière à ne pas présenter de risque ou d'obstacle sur les circulations.

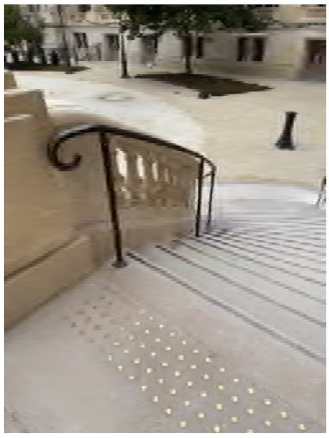
Guidage sonore :

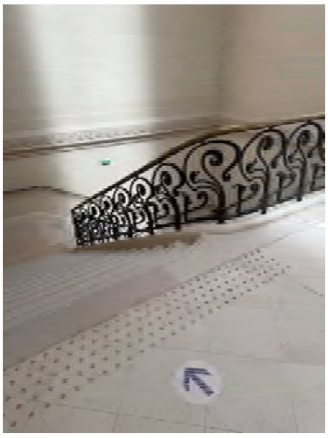
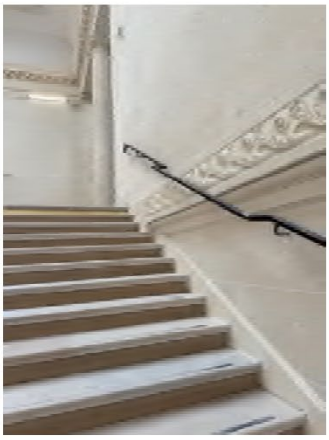
- Un GPS intérieur permet aux visiteurs et notamment aux personnes déficientes visuelles, de se repérer et s'orienter dans l'espace avec un smartphone. L'application *Evelity*, proposée par Okeenea, permet une géolocalisation et le déclenchement des messages sonores.
- Disponible gratuitement sur Android et iOS, en 5 langues. L'application recense les entrées, sorties, sanitaires, … pas à pas. Les indications et les itinéraires (ascenseurs ou escaliers) sont adaptés afin d'accompagner chaque utilisateur en fonction de ses capacités.
- Le système est développé selon les règles d'accessibilité de manière à être parfaitement compatible avec Voice Over et Talk Back. Après l'avoir ouvert, l'utilisateur choisi un point d'intérêt préenregistré ou le saisit directement dans la barre de recherche.

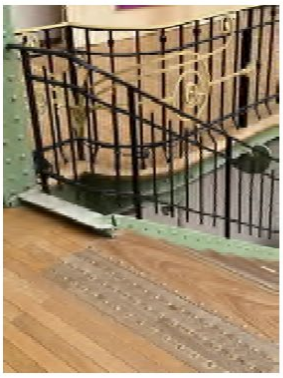
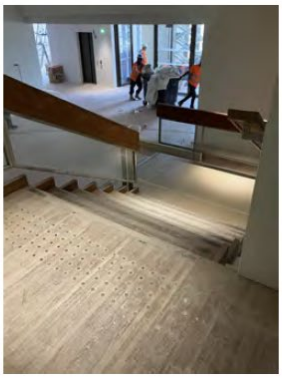
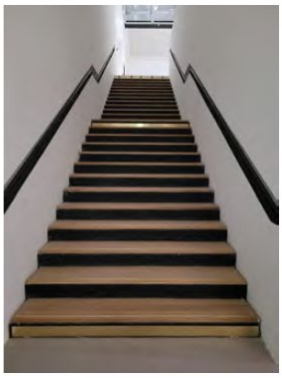
Escaliers : tous les escaliers neufs sont conformes à l'article 7.1 de l'arrêté du 20 avril 2017. Certains déjà existants font l'objet de dérogations :

- **Bandes de vigilance podotactiles** : les bandes sont situées uniquement en haut des escaliers patrimoniaux. Une balise sonore viendra compléter l'installation. Les bandes seront réalisées avec des clous en laiton ou un relief personnalisé « patrimoine » à tête plate afin de « présenter le moins de gêne possible pour les personnes présentant des difficultés pour se déplacer » et notamment les personnes mal-marchantes, les grands séniors, les personnes portant des talons et les personnes ayant peur de chuter en abordant les bandes normalisées habituellement pour la voirie.
- **Nez de marches** : les nez de marches sont traités avec un contraste antidérapant de 1 cm de large. Dans certains cas de marches en pierre anciennes, les nez de marches ne pourront être positionnes qu'à 5 cm du bord de la marche afin d'éviter d'engendrer des fractures de la pierre. Une demande de dérogation est présentée en ce sens.
- **Premières et dernières contremarches** : leur contraste permet aux personnes malvoyantes de lire la présence d'un escalier pour éviter l'effet de leurre visuel (effet de masse-mur) qui peut être perçu.

- **Mains courantes des escaliers neufs** : les mains courantes sont prolongées de manière à donner des informations directionnelles aux personnes en situation de handicap visuel. Toutes les mains courantes des escaliers d'usage courant sont continuées (même sur les paliers de repos) et dépassent à l'horizontale chaque volée d'escalier, sans générer de gêne sur les circulations horizontales. Pour ce faire, à chaque fois que cela a été possible, les murs sur lesquels les mains courantes s'appuient ont été prolongés. Dans les autres cas, les mains courantes se rabattent au sol afin qu'elles soient identifiables visuellement et à la canne, et ne présentent pas de risque de collision à hauteur de la tête des enfants. Il peut néanmoins arriver que des escaliers neufs inscrits dans l'enveloppe existante ne nous permettent pas d'installer une main courante se prolongeant à l'horizontale sur les paliers.



Escaliers dérogatoires des espaces publics et du Palais de la Découverte

Ascenseurs : l'établissement dispose d'escaliers systématiquement doublés à proximité par un ascenseur ou un appareil élévateur.

- Les dimensions intérieures minimales des cabines d'ascenseurs sont de 1,10 m x 1,40 m.
- Les boutons contrastés indiquent les niveaux et la signalétique décrit les principaux espaces desservis.
- La maintenance des ascenseurs est assurée quotidiennement par la Direction du patrimoine immobilier (DPIS).
- Une annonce sonore et visuelle des étages est prévue dans chaque ascenseur.





Parcours type d'un visiteur PMR, arrivant Square Jean Perrin et souhaitant se rendre :

- Galeries 3 et 4 : prendre l'ascenseur de plain-pied avec le square jusqu'au niveau 1, l'entrée des galeries se trouve au même niveau sur la gauche. Au sein du parcours d'exposition, le visiteur empruntera 2 plateformes élévatrices puis un ascenseur.
- Galeries 8: prendre l'ascenseur de plain-pied avec le square jusqu'au niveau 1, traverser le hall d'accueil, emprunter l'ascenseur de la Place centrale jusqu'au niveau 0, traverser la Place centrale et reprendre l'ascenseur jusqu'au niveau 1 vers le Salon Seine, l'entrée de l'exposition se trouve au même niveau. Au sein du parcours d'exposition, le visiteur empruntera un ascenseur.
- Galerie 7 : prendre l'ascenseur de plain-pied avec le square jusqu'au niveau 1, traverser le hall d'accueil, emprunter l'ascenseur de la Place centrale jusqu'au niveau 0, traverser la Place centrale et reprendre l'ascenseur jusqu'au niveau 1 vers le Salon Seine, depuis le Salon un autre ascenseur permet d'accéder au niveau 2, où se trouve l'entrée de l'exposition. Au sein du parcours d'exposition, le visiteur empruntera un ascenseur.
- Palais des enfants : prendre l'ascenseur de plain-pied avec le square jusqu'au niveau 1, traverser le hall d'accueil, emprunter l'ascenseur de la Place centrale jusqu'au niveau -1, l'entrée de l'exposition se trouve au même niveau. L'exposition est de plain-pied.
- Palais de la Découverte : prendre l'ascenseur de plain-pied avec le square jusqu'au niveau 1, traverser le hall d'accueil, emprunter l'ascenseur de la Place centrale jusqu'au niveau 0, emprunter la Place centrale puis la rotonde d'Antin, où se trouve l'entrée du Palais de la Découverte. Au sein du parcours, le visiteur empruntera un ascenseur pour passer du niveau 0 au 1 et 2 du Palais de la Découverte.
- Auditoriums et ateliers de médiation : prendre l'ascenseur de plain-pied avec le square jusqu'au niveau 2 pour le grand auditorium, et jusqu'au niveau 3 pour le petit auditorium et les ateliers de médiation.

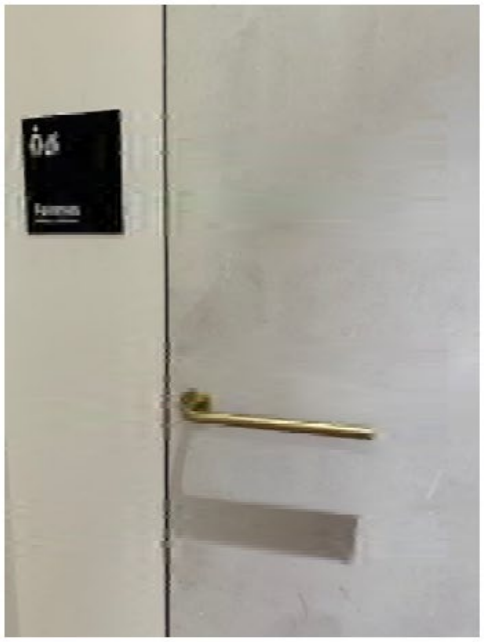
Portes

Portes extérieures :

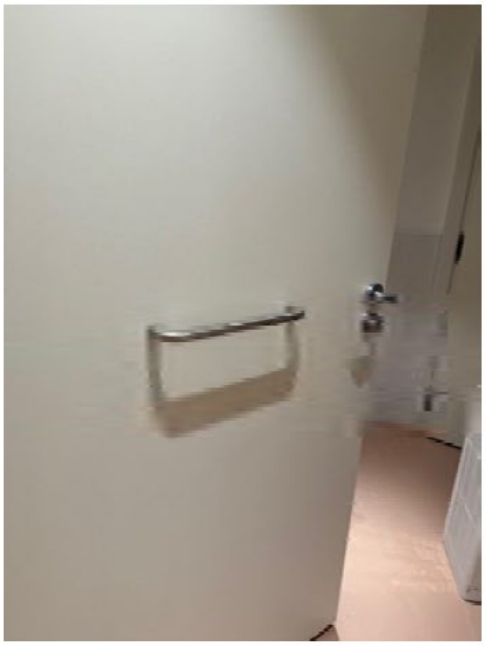
- Les portes historiques sont maintenues ouvertes en permanence lors des heures d'ouvertures et des évènements.
- En raison de leurs dimensions et poids, ces portes ne peuvent être manipulées par le public.
- Les autres portes extérieures du projet de restauration respectent les dispositions de l'article 10.

Portes intérieures :

- Les portes vitrées sont à manœuvrer manuellement.
- Toutes les portes d'usage courant sont réglementaires, c'est à dire qu'elles font moins de 5 kg poussée-traction.
- Toutes les poignées sont à plus de 0,40 cm d'un angle rentrant.
- Les portes et espaces vitrées sont équipés d'éléments de repérage contrastés (à 1,10 m et 1,60 m) ou de mobilier empêchant de s'en approcher.
- Les portes de recoupement situées sur les circulations sont asservies à la sécurité incendie et maintenues en position ouverte en usage courant du bâtiment. Dans le cas de portes équipées d'oculus, ils permettront d'assurer une vue en position assise comme debout en cas de fermeture des portes. L'objectif étant de repérer une personne se trouvant derrière la porte avant de la manœuvrer en usage courant du bâtiment.
- Dans les sanitaires adaptés, pour aider à la manœuvre des portes, des barres de tirage ont été installées.
- Des agents formés à l'accueil des visiteurs pourront ouvrir les portes pour faciliter leurs visites.







Éclairage

- A l'extérieur, 20 lux sont assurés tout du long des cheminements extérieurs sur les heures d'ouverture du Grand Palais aux visiteurs.
- L'éclairage bâtimentaire de base assure 100 lux au sol sur les circulations horizontales et 150 lux sur les escaliers.
- L'éclairage des comptoirs et billetterie est de 200 lux minimum.
- Des détecteurs de présence couplés à des détecteurs de mouvements assurent l'éclairage des sanitaires.
- L'éclairage est permanent dans les autres zones publiques sur les heures d'ouverture du Grand Palais.

Acoustique

L'acoustique des espaces est traitée de manière à améliorer la situation des visiteurs, afin de se repérer à l'oreille et d'avoir des échanges qualitatifs, conformément aux textes en vigueur. Une demande de dérogation a été demandée concernant l'acoustique sous coupole du Palais de la Découverte, car la contrainte existante est trop contraignante pour atteindre les objectifs réglementaires.

Autres Halls	Tr < 1.5s (+/- 0,2s)
Billetterie - Accueil Groupe	Tr < 0.8s (+/- 0,2s)
Espace conférenciers	Tr < 0,8s (+/- 0,2s)
Espaces Publics	
Galeries RDC	1,5s < Tr < 2,2s selon localisation
Galeries Etage	1,8s < Tr < 2,5s selon localisation
Rotondes	2,2s < Tr < 2,8s selon localisation
Rue des palais (toutes zones : foyer,hall principal,déambulation,librairie..)	2,5s < Tr < 3s selon localisation
Grand Auditorium	0,8 à 0,9s*
Petit Auditorium	Tr = 0,8s (+/- 0,1s)
Régies	Tr = 0,6s (+/- 0,1s)
Loges	Tr = 0,6 s (+/- 0,1s)
Salons (y compris espace de déambulation)	1,2s < Tr < 2,6s selon localisation et recoupement par cloison mobile
Foyers du salon d'honneur	1,8s < Tr < 2,2s selon localisation
Galerie des enfants (y compris Attente)	1,8s < Tr < 2,2s selon localisation
Exposition Temporaires SB	1,8s < Tr < 2,3s selon localisation
Hall Groupes (Soubassement)	Tr <1.5s (+/- 0,2s)
Studios/Ateliers éducatifs/Foyer (Entresol Etage 1)	Tr < 1s (+/- 0,2s)
Vestiaires groupe	Tr <1s (+/- 0,2s)

Toilettes et fontaines

Toilettes :

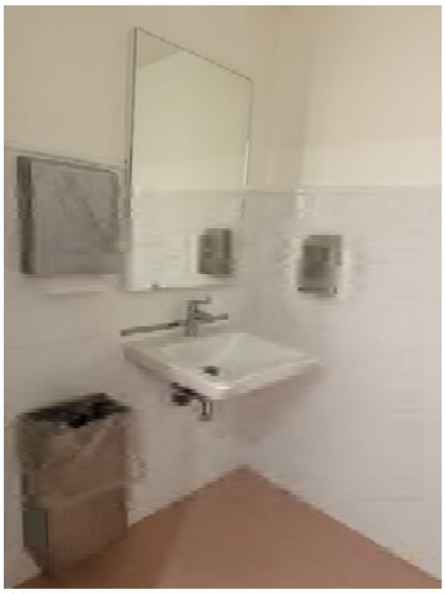
- L'établissement dispose de toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite et de tables à langer.
- La porte d'accès est signalée par un pictogramme. L'espace intérieur permet un retournement de 1,50 m. Une barre d'appui est installée à une hauteur de 0,70 - 0,80 m. Le lavabo est accessible (espace libre en dessous). La hauteur de la cuvette est comprise entre 0,45 et 0,50 m.
- Les agents sont formés à indiquer où se trouvent les sanitaires les plus proches.
- Dans chaque bloc de toilettes, sont prévus : des sèche-mains papier, distributeur de savon par détecteur, et des détecteurs de présence et de mouvement pour l'éclairage. Dans les sanitaires adaptés, la chasse d'eau est sur détecteur.
- Les toilettes adaptées présentent des accès alternés de droite et de gauche aux cuvettes pour les publics hémiplégiques.

Fontaines :

- L'établissement dispose de fontaines aux abords et à l'intérieur du Grand Palais.







Sortie et évacuation

Sortie :

- En usage courant, la sortie s'effectue par le Square Jean Perrin, au moyen de 2 escaliers et de 2 ascenseurs. L'escalier historique peut servir de sortie.

Evacuation et GN8 :

- En cas de sinistre, il est possible d'évacuer au moyen de sorties de secours, situées dans le Salon Seine, et depuis le -1 vers le rez-de-jardin.
- Les alarmes sonores seront doublées de flashs/gyrophares/stroboscope visuels dans les lieux isolés pour avertir les personnes sourdes ou malentendantes d'un sinistre. Cela concerne principalement les sanitaires et les locaux fermés et isolés destinés au personnel dans les étages, dont les espaces autres que les espaces non destinés aux personnes circulant en fauteuil roulant car il n'y a pas d'amalgame à faire entre les UFR et les personnes sourdes ou malentendantes. Au regard des *20 370 personnes* en simultané, au maximum, pouvant être accueillies dans la totalité du Grand Palais, l'application strict du GN8 n'est pas applicable. C'est le principe de Transfert Horizontal avec ascenseurs secourus qui est favorisé.
- CF. Notice sécurité incendie et demandes de dérogation du Grand Palais.

Signalétique

- Lisible et compréhensible de tous les publics, y compris des visiteurs à perception réduite. Des supports d'orientation sont placés aux croisements des axes verticaux et horizontaux, et sur le parcours de visite. La signalétique nomme de manière identique les espaces et services.
- Des plans orientés accompagnent le visiteur des abords à l'intérieur du Grand Palais.
- Les informations sont situées dans l'aire sensorielle, entre 1,10m et 1,60m maximum.
- Sur les vitrages, une bande de vigilance avertit les visiteurs. Les informations présentent un contraste d'au moins 70% avec le support de fond, sans risque d'éblouissement ou de reflets. Le choix typographique et la hiérarchisation des informations sont adaptés à la lecture (jamais inférieur à 15 mm).
- Des pictogrammes normés sont utilisés dès que possible, notamment pour tous les services. Le pictogramme est toujours associé à son intitulé. Les informations principales sont traduites en français, anglais et espagnol.

Éléments de signalétique du Grand Palais :















Planche de pictogrammes :



Liste des sujets dérogatoires ayant obtenu un avis favorable (en cours de rédaction).....